CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Prix DE FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. Le bureau n'est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour le campagne ne sera arrêté à moins que tes arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'Abeille soixante jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour ces insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront exigés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ordre soit donné de faire cesser qui les aura envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franches, dans le cas contraire, elles resteront au poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de vendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les [illegible]

Lignes des Malles Journalières des [illegible] Unis, de la Mobile à la Nelle. [illegible]

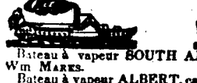

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARKS.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. Gus WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CURRAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.

25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

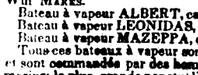

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine MIX, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les [illegible] intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

De la Nlle. Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis	Les Mardis,
Jeudis	Mercredis,
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera négligé par les propriétaires et le capitaine pour le passage agréable. Pour passage seulement s'adresser à

22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

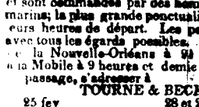

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur fin marcheur et tirant peu d'eau ROB ROY, capt. Wm Wright, partira vendredi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à terre sur la rue de la Douane, ou à

FORSYTH, GOODWYN & Co.

N B—Le Rob Roy prendra du fret pour Nashville et Florence, et les connaissemens seront signés avec conditions de livrer leurs contenus soit à ces lieux ou aux embouchures des rivières Cumberland et Tenessee. 22 juil

Excursion du Dimanche.

Le steamer CORSAIR, capt. Knight, partira de l'extrémité du rail-road, au Lac, à 9 heures du matin, pour Madisonville et viendra le même jour à 4 heures du soir. Les passagers qui désirent faire cette excursion, devront descendre par le bateau de 8 heures. PRIX : aller et retour, $2 pour chaque passage.

13 juil 4

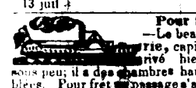

Pour St. Louis et Alton.—Le beau steamer neuf PRAIRIE, capitaine J. Sellers, est arrivé hier au soir, et partira sous peu; il a des chambres hautes, élégamment meublées. Pour fret ou passage s'adresser à

13 juil FORSYTH, GOODWYN & Co,

POUR MOBILE.—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swigler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à JOHN KILSHAW, JR.

21juin

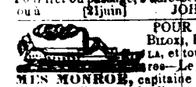

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et toutes les ports intermédiaires.—Le beau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dardenne, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les lundis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

30juin MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

POUR BOSTON—Le brick Frances Ellen, capt. Sutton, du port d'environ 2,200 barriles, sera prêt à recevoir du frêt dans deux ou trois jours. S'adresser à bord, un peu au dessus du marché à la viande, ou à

HARROD & QUARLES, 27 juil no. 21 rue Douane.

POUR NEW-YORK.—Le brick MARINE, capitaine Smith, peut prendre sur son pont de 50 à 60 balles de coton ou de mousse et peut disposer encore de quelques chambres pour des passagers. S'adresser à

23 juil R GRONING & Co.

POUR NEW-YORK.—Le beau brick fin voilier MARINE, capt Smith, partira pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à R GRONING & Co 9 juil

Pour les Ports d'Europe.

POUR BORDEAUX.—La barque française GENERAL FOY, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagée, fera voile pour Bordeaux vers le 20 courant. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la rue de la Douane, ou à

CORBE & Co.

9 juil—10 Rue Royale, no. 118

ON demande à frêter pour Liverpool, un navire de première classe, capable de charger de 12 à 1400 balles de coton; s'adresser à

SAMUEL THOMPSON & Co.

9 juil Rue de Camp, no. 83

Pour les ports du Mexique.

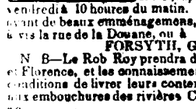

POUR BRAZORIA, Texas.—Le bel et goélette, chevillée en cuivre, COL. FANNIN, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue St. Louis. 27 juil 3

POUR CAMPECHE.—Le brick français LES TROIS FRERES, Blanc, du port de 300 tonneaux. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord sur le vis à vis la rue Madison ou à

LEFEVRE & [illegible]

23 juil no. 10, rue Toulouse.

POUR VERACRUZ.—La goélette américaine OLIMPIA, capt. Hughes partira pour la destination ci-dessus très incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

18 juil.—8 A. M. MIRANDE & Co.

POUR BRAZORIA, Texas.—La superbe goélette, paquebot régulier, JULIUS CESAR, capitaine Lighlura, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à

JAMES REED & Co.

18 juillet rue Royale, No 35

POUR LES [illegible]—La goélette mexicaine VENUS, [illegible]ne Abeza, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

16 juin J. PRATS & fils.

Pour les Antilles.

POUR LA [illegible]—Le brick CAROLINE, capit Dunbar, ayant la moitié de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens pour passagers. S'adresser à bord ou à

27 juil J. PRATS & fils.

POUR LA HAVANE—Le beau brick LIGONIA, capitaine Denham, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

(18 juin) R GRONING & Co.

POUR LA HAVANE.—La goélette espagnole BELLA VNES, [illegible] son chargement engagé partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

21 juin Rue Toulouse, no 27.

A FRETER.—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, [illegible]ayant de l'autre bord du fleuve, il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son fret à meilleure place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à

23 juil HAROD & QUARLES.

A VENDRE OU A FRETER.—Le beau brick, fin voilier doublé et chevillé en cuivre Quitte, du port de [illegible]25 tonneaux, bien pourvu de tous ses agrès et [illegible], s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue [illegible]

LECOMTE & MORY,

23 juil No 27 rue [illegible]

A VENDRE.—La goélette [illegible] Voilière DE XIMO, prête à faire voile, [illegible]s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

24 juin

A FRETER.—Un navire de première classe et neuf pourra prendre son fret [illegible]et en bas ordre de recevoir ce frêt et en emmagasiner la majeure partie du sort. S'adresser à

20 juil HAROD & QUARLES, 20 Douane.

A LOUER OU A FRETER.—La goélette [illegible]ses voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 80 tonneaux est prête à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser à

30 juin COIT & Co. 28 rue de la Levée ne.

MARCHANDISES ayant droit au drawback : [illegible]m usclines, jaconettes, mouchoires, batistes, &c.

C G ALLHUSEN,

juil 7 57 rue Tchapitoulas.

Avis de Banques et de Compagnies d'Assurances.

Compagnie d'Assurance de l'Océan, } Nlle. Orléans, 2 Juillet 1836. }

LE Président et directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de trois piastres par action, pour les deux derniers mois, payable à compter de 5 du courant.

4 juil WM. TOFTS, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance de la Nlle. Orléans. } Nlle. Orléans, 30 juin 1836. }

LE président et directeurs de cette institution ont déclaré ce jour un dividende de quatre pour cent sur le fond capital, pour les six mois passés, payable aux actionnaires actuels, à partir de lundi le 11 juillet. Sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à New-York sera payable à partir de lundi le 8 août prochain, et sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à Londres à la maison de Banque de MM. Reid, Irving & Co. sera payable à partir de lundi le 7 novembre prochain; le dividende payable à Londres sera sujette à la déduction du taux courant d'échange de ce jour sur cette ville à raison de 8½ cent de prime.

E. DUFLESSIS, caissier

4 juillet

A VIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négociants pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Ocean; les actions sont de $500 chacune.

Thos Bell,
E. Kent,
S. W. Oakey,
James Gurrell,
John Kilshaw, jr

} Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin—

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction aura le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que ledits paiemens devront être faits aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, } Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836. }

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.

16 avril. J. B. FERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—

Compagnie du Rail Road et de la Banque Atchafalaya—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.

LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas encore complété leurs paiemens sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de les faire immédiatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction,

15 juin R. G. DIXON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

CETTE INSTITUTION fournit des Traites à vue sur New-York

13 juil. JOHN NICHOLSON, Caissier.

Bureau de la Compagnie des Assurances maritimes de l'Ouest et contre l'Incendie.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de cinq pour cent sur le fonds capital de la compagnie, pour le dernier semestre. Ce dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir du 21 juillet.

13 juil—6,3ps L MATHEWS, président.

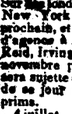

A LOUER—Le magasin situé rue Toulouse, no 54, en face le nouveau bâtiment qu'on érige pour la Banque des Citoyens.

S'adresser pour les conditions à M. P. D. D'Abadie chez MM. Carrière, Daran & co. rue St. Louis, n. 11.

22 juil—3

A LOUER—Possession en sera donnée le 1er. août, une partie de la maison, située à l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et occupée par M. L. Gamotis, pharmacien. S'adresser à HUGO C. GILDEMEESTER,

22 juil 45, rue Bienville.

Maison de plaisance à louer à la Passe Christian.—Cette maison toute neuve, l'une des plus agréables de cet endroit par sa position et les chênes qui l'ombragent, se compose de deux grandes chambres, deux cabinets, galerie de devant et derrière, cuisine, etc; le tout très propre et bien fini. On peut en prendre possession immédiatement, s'adresser à A. DELPIT,

11 juil—8 no. 119, rue de Chartres.

A LOUER (jusqu'au 1er. novembre) Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.

Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à

16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

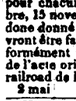

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. situées dans la rue Bagatelle.—S'adresser à

19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

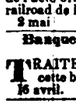

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.

S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK, 26 mai 106 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin—

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis que son Hôtel situé à Mandeville, sur le lac Pontchartrain, sera prêt le 27 du courant, pour les personnes qui désirent le visiter et y passer l'été. Il n'a rien négligé pour en rendre le séjour agréable; l'endroit est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description. Outre l'établissement de l'année dernière, il y a ajouté une maison de 200 pieds de long, ce qui le mettra en état de donner 100 lits.

Le steamboat Delta, capitaine Sheridan, connu par sa solidité et sa marche supérieure, est attaché audit établissement et fera les voyages comme suit:

Il partira du railroad le samedi, après l'arrivée du char de quatre heures.

Le dimanche il partira le matin du railroad après le char de 7 heures du matin, et touchera à Louisbourg et Madisonville, et partira de Madisonville le lundi à 4 heures du matin pour être à Mandeville à 5 heures précises, et repartira de suite.

Le mardi il partira le matin du railroad après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville, d'où il partira le mercredi à huit heures du matin, pour être à Mandeville à neuf heures et partira de suite.

Le JEUDI il quittera le railroad le matin, après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville d'où il partira le vendredi matin à quatre heures pour être à Mandeville à cinq heures, et partir de suite.

Prix du passage:

Pour Mandeville, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi..... $2

Samedi, dimanche et lundi, ... 1

Pour Louisbourg et Madisonville, le passage sera tous les jours 1

N. B. Les propriétaires de Mandeville ne paieront journellement qu'une piastre.

23 juin—juil J. DAVIS.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
RUE DU CAMP, No. 3.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BREERS, L. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 8 sept

Ventes par le Shérif.

C. W. Dawson et autres contre les héritiers de Wm Cash.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour des preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi, 19 août prochain, à une heure de relevée:

Une certaine maîtresse négresse nommée Mathilde, âgée d'environ 35 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

15 juil FRED. BUISSON, shérif.

Walton Kemp & Jarvier contre D W Delleshay & co

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de district du premier district judiciaire, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, vis à vis le Théâtre Français, le jeudi 4 août prochain, à midi,

Deux caisses chapeaux, deux caisses quincaillerie assorties; dix kegs barils clous, six de acier de long, couteaux à couper la paille, une douzaine et demie pelles haches dans l'affaire ci-dessus.

23 juil FRED. BUISSON, shérif.

DEMANDE DE NEGRES.

POUR chaque nègre esclave, robuste et fort, qui aura envoyé aux travaux de voirie de la première municipalité, il sera payé $20 par mois.

S'adresser au magasin de la ville, à 5 heures du matin ou à 2 heures de l'après midi. 15 juil

EN débarquement des navire les Trois Frères, de Marseilles, et à vendre par le soussigné: 100 caisses eau de fleur d'orange, grand modèle; 200 do vin vieux Tavel, fit d'importation antérieure; 100 caisses champagne 1ère qualité; 100 do liqueurs assorties; 50 do extrait d'absynthe, et un grand assortiment de vins en barriques et en caisses et eau-de-vie fine champagne.

Plus ayant droit au drawback, draps de Saxe, indiennes Françaises et anglaises, chambergailles, mantilles, alepines, bretelles en gomme élastique et couvertures à nègres.

23 juil OSMIN BIGOURDAN.

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles Hairel & Louis Evan—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de district, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Lundi 22 Août prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé en cette ville rue St. Philippe entre les rues Condé et Bienville, désigné par le No. 1. sur un plan dressé par M. Depouilly, arpenteur, le 4 février 1835, de 41 pieds ayant mesuré 21 pieds sur la rue St. Philippe mesurant 9 pieds 9 pouces et demi de profondeur, borné [illegible] par la propriété de Wm T Thompson et de [illegible] par celle de Madeleine Bernard, f d c l—Conditions comptant.

FRED. BUISSON, shérif.

Alexander Grant vs. William Tibbits,

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er. District judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi, 4 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente et saisie:

Trois lots de terre situés au faubourg Washington, faisant partie autrefois de la propriété de Lombard fils, désigné par le No. 4 du plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, par lequel le No. 3, 4 et 5, dans le No. 6, mesurant chacun vingt pieds de face à la rue Crapo, sur une profondeur de cent pieds, mesure américaine, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

2 juil FRED. BUISSON, shérif.

Hanse & Hepp contre Reuben Nichols.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de pluries fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi, trois août prochain, à une heure de relevée:

Un certain lot de terre no 5 et 4, situé à l'encoignure des rues Orange et St. Jean Baptiste, faubourg Annonciation, mesurant chacun vingt pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, sur cent vingt pieds sur la rue Orange, mesure française, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

2 juil F. BUISSON, shérif.

John F. Miller, vs. E. E. Parker.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le samedi, 6 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir :

1o. Trois Lots de Terre situés sur la batture du faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, désignés par les Nos. 4, 5 et 6, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville. Les dits lots mesurant chacun trente trois pieds, quatre pouces et 2|3 de face à la rue Julie sur cinquante neuf pieds, un pouce et 1|3 de profondeur, le tout mesure française, borné des deux côtés et dans la profondeur par la propriété appartenant à E. E. Parker, défendeur dans cette affaire; ensemble, les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.

2o. Deux certains Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, désignés par les lettres C et D, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, daté le 12 décembre 1834.

Le lot désigné par la lettre C, mesure trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Lafayette, sur cent neuf pieds cinq pouces de profondeur, contigus à la propriété de Louise Davivier, f. d. c. l. et huit pieds neuf pouces contigus à une autre propriété ci-devant appartenant au dit Parker, et trente deux pieds trois pouces sur la ligne du fond qui le sépare du lot désigné par la lettre D; lequel lot marqué D, mesure trente deux pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, ayant la même profondeur et la même largeur dans le fond, que le lot marqué C, le tout mesure américaine, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.

3o. Deux Lots d'encoignure, situés sur la batture du faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville, entre les rues Julie, Tchoupitoulas et Lafayette, désignés par les Nos. 5 et 8, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville daté le 3 mars 1823.

Le dit lot No. 5, mesure soixante pieds dix pouces de face à la rue Lafayette, cinquante pieds un pouce de face à la rue Julie, cinquante neuf pieds un pouce et 1|3 de profondeur sur la ligne limit-ophe au No. 6, et 1|3 de profondeur touchant le No. 7, et traste huit pieds trois pouces de profondeur, sur le côté de la rue Tchoupitoulas; ensemble les édifices et autres améliorations qu'y trouvent.

Le Lot No. 8, mesure soixante pieds trois pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cinquante pieds un pouce de face à la rue Julie, cinquante neuf pieds un pouce et 1|3 de profondeur touchant le No. 7, et traste huit pieds trois pouces de profondeur, sur le côté de la rue Tchoupitoulas; ensemble les édifices et autres améliorations qu'y trouvent.

Le dit No. 7, mesure soixante pieds trois pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cinquante pieds un pouce de face à la rue Julie, cinquante neuf pieds un pouce et 1|3 de profondeur touchant le No. 8, et traste huit pieds trois pouces de profondeur, sur le côté de la rue Tchoupitoulas; ensemble les édifices et autres améliorations qu'y trouvent.

Le dit lot numéro trente quatre ayant en profondeur cent quarante huit pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente trois, et cent quarante sept pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente-cinq.

Le dit lot numéro trente cinq ayant en profondeur cent quarante sept pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente quatre, et cent quarante six pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente six—le tout mesure américaine.

Conditions: L'acquéreur devant se charger de payer six cent trente piastres trente trois cents et un tiers montant de deux billets, l'un payable le onze mars mil huit cent trente sept et l'autre le onze mars mil huit cent trente huit et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N B. Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30juin—30

SUCCESSION Striker.—Vente par le régister des testamens.—Lundi, le quinzième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Richard A. Striker, d'esclave nommé Jackson alias William Jackson, nègre âgé d'environ cinquante cinq ans. Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cenas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 11 juil

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Succession de Pajole alias Bolleau.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Marie Louise Gonis, curateur de la succession de feu Thomas Robertson, ne soit pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et l'administration dudit curateur prolongée pour une année de plus. Par ordre de la cour.

25 juil W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Succession de feu Général.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Antoine Général, Esprès, soit approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité, en par lui résultant les fonds entre ses mains conformément à l'ordre subséquent de la Cour.

Par ordre de la Cour.

23 juil. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu John Ball.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur de Archibald Ball, enfant mineur de feu John Ball ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, ledit tuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité, et l'hypothèque générale résultant de l'enregistrement de son cautionnement (bond) ne serait pas rayée et annulée.

Par ordre de la cour.

23 juil W F C DUPLESSIS, rég. des test.

AVIS

ATTENDU que Hillery Kemp, ci-devant shérif de la paroisse de St. Bernard et ex-officio collecteur de taxes pour ladite paroisse, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation des trois cautionnement suivans, savoir :

1o. Le cautionnement de six mille cent dix-huit piastres et soixante-seize cents, souscrit par lui, le dix-sept octobre 1833, conjointement avec Lorin Children, John Rinton et John George, ses cautions.

2o. Un cautionnement de mille neuf cent trente trois piastres et cinq cents, souscrit par lui, le 12 décembre 1834, conjointement avec Abner Wamack et [illegible] ses cautions.

3o. Un cautionnement de deux mille cent soixante dix-sept piastres et quatre-vingt-un cents, souscrit par lui, le vingt février 1835, conjointement avec John Halloway et Daniel Addison, ses cautions.

Avis est donné à tous ceux qui ont [illegible] ou croient avoir à en faire par écrit, au bureau du soussigné, dans un délai de trente jours après la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite cautionnement ne serait point cancellée et annullée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce onze juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique le soixantième.

[L. S.] E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur.
MARTIN BLACHE,
Secrétaire d'Etat.

23 juin—30

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coutisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui seront soignés avec tous les soins possibles.

Les hommes et messieurs peuvent occuper des appartemens à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $2 par jour. D'autres personnes peuvent être logées dans de vastes salles bien aérées et chauffées suivant la saison.

Le docteur Luxembourg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire.

SUCRE, &c—400 caisses de sucre brut; 750 sacs de café; vieux vin [illegible], de Malmsey et Sherry, en tierçons et [illegible]ons; 50 barils vin sec, à vendre par

29 juin M DE LIZARDI.

SANGSUES—En débarquement du navire Anne Louise, de Bordeaux, plusieurs milliers de sang sues, première qualité, à vendre en gros et en détail, à des prix modérés par

30 juin A. A PEYCHAUD,
rue Royale, no 183.

Reçu par la goélette [illegible] venant de la Havane et à vendre par les soussignés,

16 caisses sucre blanc,
20 dito dito

7 juillet TASTET & DELAMARE,
rue St. Louis, No 90

MARCHANDISES [illegible]sicipales, à vendre à des termes avantageux: draps, bombazines, cubicaes, mérinos, flanelle, couvertes, &c.et.

C G ALLHUSEN,
juil 7 57 rue Tchapitoulas.

TRAITES sur [illegible] York, à vendre par
15 juil MARTINEAU, CRUGER & Co.

TRAITES sur France, à vendre par
1 juil LEGENDRE & SAMORY,
no. 47, rue Toulouse.

TRAITES sur New-York, à vendre par
9 juillet TH. NICOLET & Co.
rue Bienville, No 26

TRAITES sur New-York, à vendre par
7 juillet W. G. HEWES & Co.
rue du Camp, No 47

TRAITES sur New York, à vendre par
27 juin R GRONING & Co.
rue Gravier.

TRAITES sur France, à vendre par
26 juin F. H PETITPAIN,
No 47, rue Toulouse

TRAITES sur Londres et New-York, à vendre par
26 juin JAMES GRIMSHAW
No 69, rue du Camp

CHANGE sur France, à vendre par
20 mai A. St GEORGES

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par
7 juin KOHN, DARON & Co. 28 Bienville

TRAITES sur New York, à vendre par
12 mai M. DELIZARDI & Co.

TRAITES sur France, à vendre par
18 mai R A LEFEBVRE, St Levée et Levée

CHANGE sur Paris, à vendre par
9 juin M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TRAITES sur la France, à vendre par
18 juin A. ST. GEORGES.

TRAITES sur Paris, à vendre par
14 juin CUCULLU, LAPEYRE & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
24 mai R. A. LEFEBVRE,
encoignure St. Louis et Levée.

TRAITES sur Paris, à vendre au consulat de France. 10 juin

INDIENNES—5 caisses indiennes très riches, nouvellement reçues et à vendre par

27 juil WM. G. HEWES & CO.
No 47, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE &c.—600 pièces toile d'emballage—600 rouleaux de cordage, de qualité supérieure, à vendre par

27 juil WM. G. HEWES & CO.
No 47, rue du Camp.

WHISKEY RECTIFIE—150 barils à vendre par
27 juil G DORSEY,
44 Nouvelle Levée.

EAU DE VIE de Peches—83 barils, qualité supérieure reçu par le brick Syren, à vendre par
27 juil G DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

FARINE—Superfine, commune et croisée: saindoux: porc, jambons, épaules, côtés, pêches sèches huile de Palma Christi, à vendre par
27 juil G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

INDIN—500 balles à vendre par
25 juil PERKS & HALL.

POMME SÉCHES—50 barils à vendre par
25 juil PERKS & HALL.

FRAMBOISES—20 barils framboises, à vendre par (25 juil) PERKS & HALL.

PACANES—20 barils pacanes, à vendre par
25 juil PERKS & HALL.

DEMANDE A LOUER.—Une bonne servante trouvera à se louer en s'adressant à
22 juil EDWARD GOTTSCHALK,
106, rue de Chartres.

SAVON DE MARSEILLES—203 caisses savon bien marbré de Marseilles, d'une qualité supérieure, ayant droit au drawback, en débarquement du brick Trois Frères,